

***Manumissio* christique (d'après Mt 28, 27-30)¹**

L'homme étant tombé dans l'escarcelle de Satan, asservi à son empire démoniaque par le péché, la souffrance et la mort, Jésus, par amour, dont la hauteur et la profondeur ne sont concevables qu'insondables, est venu payer le prix de notre affranchissement². Or donc, nous étions esclaves. Il Lui a fallu solder la dette pour notre rachat. Et c'est en suivant les « stipulations » du droit romain les plus explicitement attestées que le Christ nous racheta :

« L'affranchissement (*manumissio*) est, en effet, le seul moyen d'échapper à la condition servile, par définition héréditaire. Il suppose, tout d'abord, que l'esclave se constitue un « pécule » (*peculium*), c'est-à-dire qu'il réunisse la somme d'argent nécessaire qui lui permettra de racheter à son maître sa propre liberté. [...] L'affranchissement *per vindictam* ("par la baguette") est un simulacre de procès, au cours duquel un citoyen, en présence d'un magistrat, du maître de l'esclave, touche la tête de ce dernier avec une baguette, en déclarant : "Je dis que cet homme est libre." [...] Au cours de la cérémonie, l'affranchi (*libertinus* ou *libertus*, le premier terme décrivant simplement son nouveau statut, le second rappelant davantage à ses obligations envers son bienfaiteur) coiffe le bonnet phrygien en toison de mouton teinte en rouge (*pileus*), symbole de liberté porté par les esclaves durant les Saturnales, et que les Sans-culottes de 1789 remettront à l'honneur. Il prend désormais le nom et le prénom de son ancien maître, son propre nom d'esclave devenant son surnom (puisque les Romains libres ont normalement trois noms). C'est ainsi par exemple que l'esclave Tiron, affranchi par Cicéron (*Marcus Tullius Cicero*), devient *Marcus Tullius Tiro*. »³

Tel est aussi le miracle de la *manumissio* du Christ : avec Lui, d'esclaves du démon, nous sommes rendus à la citoyenneté divine, si nous accolons Son nom au nôtre. Et voyez, maintenant, Cher lecteur, sa traduction évangélique rapportée par Matthieu, avec tous les détails la validant :

« Alors les soldats du Gouverneur ayant conduit Jésus dans le prétoire [...] Et ayant tressé une couronne avec des épines, ils la mirent sur sa tête, avec un roseau, dans sa main droite. Et ayant ployé le genou devant lui, il se jouèrent de lui, disant : "Salut Roi des Juifs !" Et ayant craché sur lui, **ils prirent le roseau ; et ils le frappaient à sa tête** [couronnée d'épines] » (Mt 28, 27-30).

Ils l'ont affranchi ! Tout y est : le lieu, qui est un tribunal, la tête rouge avec sa coiffe sanglante, la baguette, dont on le frappe sur la tête comme pour la « vindication » requise dans le rituel d'affranchissement. Le lecteur est bel et bien là, en la personne du centurion, pour faire appliquer légalement le coup libérateur :

« C'est aussi un cep de vigne qui constitue le bâton du *vindex*. *Vindex* est tiré de *vinum*, de même que *vindemia* ; le *vindex*, dont on sait le rôle dans le droit romain, est primitivement celui qui montre le cep de vigne, comme le *judex* est celui qui montre le droit. La *vitis* du centurion offre un cas analogue ; à l'origine, elle a un but purificateur ; elle est destinée à repousser les forces mauvaises ; avec la *vitis* on ne frappe que les citoyens : il y a là une raison religieuse. Nous connaissons des représentations de la *vitis* du centurion ; nous n'en possédons pas du bâton du *vindex* et nous n'avons pas à son sujet de textes littéraires, sauf quand le lecteur, ce qui paraît avoir été déjà de bonne heure

¹ Cet article est tiré d'un des chapitres du *Procès romain de Jésus* : http://www.hypallage.fr/saurel_04_hypallage.html

² cf. Épître aux Hébreux 2, 14+ et Première Épître à Timothée (1 Tm 2, 5-6).

³ Christian Delacampagne, *Histoire de l'esclavage*, Librairie Générale Française, 2002.

l'habitude la plus courante, joue le rôle de *vindex* lors de l'affranchissement d'un esclave : le licteur a toujours avec lui, dans une des verges de son faisceau, la baguette requise pour la *vindicatio* ; c'est pourquoi son utilisation comme *vindex* est commode et ne tarde pas à se généraliser. »⁴

Jésus a déclaré : « Je suis le cep ; vous être les sarments » (Jn 15, 5). La *manumissio* christique est avant tout la nôtre, le Christ portant avec Lui l'humanité qu'il est venu racheter.

Mais, me direz-vous, dans le cas de Jésus, le licteur n'a pas prononcé la formule rituelle : « Je dis que cet homme est libre ! ». Peut-être les évangélistes ne nous ont-ils pas rapporté le contenu de tous les sarcasmes des prétoriens ? Ils l'ont toutefois salué comme le « Roi des Juifs ». Or, les rois ne sont pas des esclaves : ils sont, au contraire, dans l'Antiquité, les maîtres de nombreux esclaves. Cependant, il est vrai que les Romains considéraient leur citoyenneté plus digne et plus enviable que le statut royal des potentats étrangers. Les Romains pour établir fermement leur citoyenneté, n'avaient-ils pas jadis chassé la royauté de Rome !

« Lorsque le roi de Cyrène, un Ptolémée, demanda à Cornellia, la mère des Gracques, de devenir sa femme, elle refusa avec mépris. Une matrone romaine, une Cornellia, ne pouvait s'abaisser jusqu'à devenir reine. Cette "supériorité" ne venait pas du fait qu'une romaine appartenait à une cité ou à un État plus puissant que Cyrène. Elle était d'ordre purement moral. Elle résultait du fait que tous les citoyens romains et leurs filles étaient des êtres libres, ne reconnaissant que le pouvoir des lois. [Cela établissait], avec la plus grande clarté, et comme une évidence incontestable, qu'un citoyen est "supérieur" à un roi. »⁵

D'où l'incomparable élévation dans la hiérarchie des valeurs mondaines que représentait l'acquisition de la citoyenneté romaine. Comme nous l'avons vu avec la *manumissio*, même d'anciens esclaves pouvaient y prétendre et y accéder... parfois. À l'autre bout de l'échelle sociale, des rois étrangers, eux aussi, pouvaient recevoir, pour récompense de leur amitié et de leur dévouement, l'inégalable et enviée et redoutable citoyenneté de Rome.

Jésus a-t-il été fait citoyen romain ? Les Prétoriens ont-ils présidé à sa *manumissio* ? En fin de compte, plutôt que de poser les choses dans cet ordre, puisqu'il manque en effet la formule rituelle, inversons la formulation du problème : le Christ est leur maître, notre maître, et c'est nous qui sommes des esclaves ! La preuve en est que les prétoriens se sont moqués de leur Maître comme de vulgaires esclaves au jour pendable des Saturnales, lorsque les rôles étaient, dans l'ébriété générale, inversés. Une fois encore ici, les Écritures renversent la « dialectique du maître et de l'esclave » et nous laissent entrevoir une libération à venir au-delà des outrages :

« À Rome, l'esclave (son nom, *servus*, rappelle qu'il est quelqu'un à qui l'on a "sauvé" la vie, du latin *conservare*) n'a aucune personnalité juridique. Il a un prénom mais pas de nom. Il ne possède pas de biens. Il n'a pas le droit de contracter de mariage ni d'élever d'enfants. Il n'a pas accès aux tribunaux (sauf s'il y est convoqué pour témoigner, auquel cas il doit être soumis à la torture). Bref, il est une chose (un "meuble", *res mobilis*), la chose de son maître (*dominus*) ; et son maître a sur lui le même pouvoir qu'un père sur ses enfants mineurs, c'est-à-dire un pouvoir absolu (*patria potestas* ou *potestas dominica*). Ce n'est qu'une fois par an, lors de la fête des Saturnales (à la mi-décembre), qu'en vertu d'une antique tradition religieuse qui préfigure nos modernes carnivals la hiérarchie sociale se voit momentanément suspendue. Pendant un ou deux jours, les esclaves romains se font alors servir par leurs maîtres, et en profitent pour dire à ces derniers, en toute impunité, ce qu'ils pensent d'eux. Les maîtres supportent – en maugréant, nous rappelle le poète Horace⁶ (Satires, II, 7) – ces insolences,

⁴ Alfred Merlin, in *Journal des savants*, 19e année, sept.-oct. 1921.

⁵ Pierre Grimal, *L'Empire romain*, éd. de Fallois, 1993.

⁶ À ne pas confondre avec le légendaire tueur de Curiaces !

parce qu'ils savent que, dès la fin de la fête, ils reprendront le contrôle de la situation. »⁷

De ces deux maîtres, entre celui qui nous lie par le péché ou Celui qui nous en délivre, lequel choisissons-nous ? Enfilons-nous le bonnet rouge pour nous moquer de notre Père véritable ? ou bien pour demander à l'Agneau mystique immolé que nous soyons affranchis par le baptême, grâce à Son sang versé sur notre coiffe en peau de mouton ?

Damien Saurel

© Hypallage Editions – 2021

http://www.hypallage.fr/saurel_theo.html



⁷ Christian Delacampagne, *Histoire de l'esclavage*, 2002.